



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economies d'énergie

Question écrite n° 10784

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur la nécessité de continuer les efforts de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement. Il apparaît, en effet, en comparaison de nos voisins européens que devant la chute du cours du pétrole la France a réduit considérablement ses efforts en matière de maîtrise de l'énergie et de recherche d'énergie de substitution. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser ce qui est engagé exactement dans ce domaine à l'heure actuelle dans notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Les résultats acquis depuis le premier choc pétrolier en 1973 témoignent de l'intérêt et de l'efficacité de la politique nationale d'économie d'énergie. On estime à environ 34 millions de tonnes équivalent pétrole l'importance des économies d'énergie réalisées chaque année, par rapport à la consommation qui aurait résulté d'un alignement de la consommation d'énergie sur la croissance économique depuis 1973. L'impact de ces économies est considérable au plan de l'indépendance énergétique nationale, des économies de devises et de la compétitivité des entreprises ; il l'est également sur le plan de la protection de l'environnement. En effet, limiter la consommation d'énergie est un des moyens les plus directs et les moins coûteux de diminuer les rejets et notamment ceux de dioxyde de soufre, de gaz carbonique, de monoxyde et de dioxyde d'azote ; c'est pourquoi la recherche d'une amélioration de la qualité de l'environnement passe par un effort accru de maîtrise de l'énergie. L'action incitative de la politique nationale d'économie d'énergie est mise en œuvre par l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME). L'Agence joue un rôle d'animation du marché de la maîtrise de l'énergie et a pour mission d'en mobiliser les acteurs. L'AFME finance les programmes de recherche susceptibles de déboucher sur des produits et services rentables, et contribue ainsi au développement des nouveaux matériels économes en énergie. L'AFME apporte aux utilisateurs d'énergie les appuis et informations qu'ils recherchent sur les technologies, les matériels, les procédures financières, les coûts. Par ailleurs, elle mène une politique de communication pour informer et sensibiliser le public sur le thème des économies d'énergie. Enfin, l'AFME suscite la création de produits nouveaux de maîtrise de l'énergie : service complet avec garantie de résultat pour les entreprises, financement par tiers pour le tertiaire public ou privé et l'industrie, conseil énergie dans l'habitat. Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire élabore et met en œuvre les dispositions réglementaires dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Les plus récentes évolutions concernent le domaine de la construction. De nouvelles dispositions relatives aux performances thermiques des bâtiments neufs sont, en effet, applicables depuis le début de l'année 1989. Elles doivent permettre une diminution de 25 p 100 de la consommation de chauffage sans augmentation notable du coût de la construction. Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire entend poursuivre une action vigoureuse pour consolider et amplifier les résultats déjà obtenus en matière d'économies d'énergie.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10784

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1333